

SRNF

## Dans le marais, ils agissent pour la biodiversité

Dans le cadre de la démarche Natura 2 000, 230 éleveurs et 48 sauniers du Marais breton mettent en œuvre des pratiques favorables à la biodiversité.

### Pourquoi ? Comment ?

#### C'est quoi Natura 2 000 ?

C'est un ensemble de sites naturels européens qui ont été identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales, et de leurs habitats.

Ce réseau a été mis en place en 1992 par l'Union européenne. Il vise à concilier nature et préoccupations socio-économiques, dans une logique de développement durable.

En France, le réseau Natura 2 000 comprend 1 758 sites. Dont celui du Marais breton, baie de Bourgneuf, île de Noirmoutier et forêt de Monts. « L'objectif n'est pas de sanctuariser en interdisant toutes activités humaines. C'est de permettre la fréquentation du milieu tout en assurant sa pérennisation », explique Noël Faucher, le maire de Noirmoutier.

#### Sur quel territoire s'étend le site du Marais breton ?

De Saint-Hilaire-de-Riez à Mache-coul, en passant par Noirmoutier, 28 communes font partie du périmètre, en Vendée et en Loire-Atlantique. Environ 110 000 habitants vivent sur ce territoire, qui s'étend sur 57 000 ha. Un peu moins d'un tiers de cette superficie est exploitée par des agriculteurs.

#### Quelles sont ses richesses ?

Marais, dunes, plages, polders, bois... Cette zone humide regorge de milieux remarquables. Une centaine d'espèces d'oiseaux y est répertoriée. « Les prairies du Marais breton représentent le premier site de France pour certaines espèces. Ça veut dire qu'ici, les conditions sont réunies pour que ces espèces perdurent », glisse Marie-France Léculée, maire de La Guérinière et présidente du comité de pilotage Natura 2 000. Une vingtaine de loutres s'est



Marais, dunes, plages, vasières, polders, bois... La zone humide du Marais breton regorge de milieux remarquables et fragiles.

également installée dans le Marais breton.

#### Comment sont associés les agriculteurs ?

« Notre principale action, c'est de les inciter à avoir des pratiques environnementales qui correspondent à des objectifs collectifs », résume Noël Faucher.

Pour cela, un dispositif appelé « Mesures agro-environnementales » a été mis en place. Fauches tardives pour permettre aux oiseaux de nicher, conversion des terres de cultures en prairie naturelle...

Sur leurs exploitations, les volontaires s'engagent à mettre en œuvre des pratiques favorables à la biodiversité. En contrepartie, les surcoûts leur sont rémunérés. 230 éleveurs et 48 sauniers adhèrent à cette charte. « 80 % des agriculteurs du secteur sont entrés dans une logique de responsabilité environnementale », précise Marie-France Léculée.

#### Quelles sont les autres actions menées ?

Nettoyage des plages, information sur la pêche à pied, sensibilisation

à l'environnement dans les écoles... Les actions sont multiples.

« L'exemple de la pêche à pied est significatif, glisse Noël Faucher. Sur notre territoire, il y a beaucoup de pêcheurs. Il y a une inquiétude sur la raréfaction de la ressource. Il ne faut pas interdire mais expliquer. Sur l'estran, respectons les règles et les quotas de pêche à pied. »

Jussie, herbe de la pampa, baccharis... Une des priorités, c'est aussi la lutte contre les plantes invasives. « On a de grosses difficultés dans ce domaine, reconnaît le maire de Noirmoutier. Il y a aussi les ragondins. On enlève 50 000 individus par an dans le Marais breton. Mais on ne fait que maintenir la population. On n'arrive pas à la baisser. Il nous faudrait plus de piègeurs. »

#### Qui finance ?

En 2015, les aides financières pour le site du marais breton se sont montées à 3,3 millions d'euros. Elles proviennent de l'État, de l'Union européenne et du conseil régional des Pays de la Loire.

David DUPRÉ.

